Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260601-D_2026_40-DE

LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice :11 *Nombre de présents : 10* *Nombre de votants 10*	*Date de convocation :* *15 mai 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 21 mai, à LOURMAIS le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais.

Présents : Laurence ROGER-PICHON	*Marie-Christine BLAIRE*
François BORDIN	*Marie-Françoise BORDIN*
Julie SOUCHON-BRUNEL	*Virginie BURBAN*
Cédric BESNARD	*Michel-Henri GAUTIER*
Michel Joël GAUTIER	
Jérémie PELLE	

Absents excusés : Albert MEUNIER	

Absents :	

Quorum requis : 6
Quorum atteint

Secrétaire de séance désignée : Julie SOUCHON-BRUNEL

Début de séance à 20H15

****

2026-40- RENOUVELLEMENT DES STAGES ET CHANTIERS A CARACTERE EDUCATIF (DISPOSITIF ARGENT DE POCHE)

Rapporteur : François BORDIN

Monsieur le Maire souhaite renouveler pour cette année le dispositif argent de poche (officiellement « Stages et chantiers à caractère éducatif »). Cette action consiste à proposer aux jeunes habitants de Lourmais de 16 à 18 ans la réalisation de petits travaux sur le territoire communal pendant les congés scolaires.
Monsieur le Maire fait remarquer que des jeunes ont déjà sollicité la mairie pour s'inscrire au dispositif.

Modalités :

- Chaque mission a une durée d'une semaine répartie par demi-journées (3h30 mn) dont une pause de 30 mn à compter de 01h30mn de travail.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260601-D_2026_40-DE

- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission
- La rémunération maximale annuelle par jeune est de 75 €
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par M. le Maire, Monsieur Michel Henri GAUTIER, 1er adjoint au Maire et Monsieur Christian ROUSSIN, Président de l'association « les boules bretonnes »
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité

Les missions susceptibles d'être confiées :

- Missions au service technique (peinture, balayage, nettoyage…)

Le budget prévisionnel maximal est de 225.00 €, soit 3 jeunes. Les jeunes seront rémunérés par virement sur leur compte bancaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte le renouvellement du dispositif**
- **Choisit la semaine du 6 au 10 juillet 2026,**
- **Valide le contenu du dossier d'inscription,**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cet effet**

La Secrétaire de séance
Julie SOUCHON-BRUNEL

Le Maire,
François BORDIN